



République Française - Département du Gard
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024
DÉLIBÉRATION N° D09_080424**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 9 Procurations : 4 Absent : 1	L'an 2024 et le 08 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Catherine ROUVIERE. Procurations : Vivien BACARESSE à Daniel ZANÉ, Danièle MONTEIL à Elsa DARDON, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Édith BORNANCIN
Date de la convocation : 29-03-2024 Date d'affichage : 29-03-2024	
Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	

Madame la Maire fait constater qu'après avoir adopté le Compte Administratif 2023 de la Commune dont le résultat, conforme au Compte de Gestion, va dégager un excédent de fonctionnement de 172 383,48 € et donc un excédent cumulé de 198.031,55 €.

Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement : 98 031,55 €
1068 : recettes d'investissement : 100 000,00 €

Et propose ensuite d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 18 091,77 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat 2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr